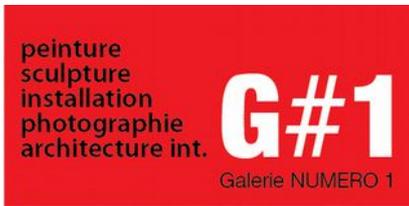


# CONTRAT DE DÉPÔT D'ŒUVRES D'ART



Nom et adresse de l'artiste

**SAS GalerieNumero1**  
27ter av des Platanes  
91400 Orsay  
Tél. 06 08 54 75 29  
SIRET : 80396167100010

Siret ou MDA : N°  
Email :  
Tél :

Date de l'exposition : du 8/02/2016 au 11/02/2016  
et du 12/02/2016 au 14/02/2016

**Exposition :** participation aux frais d'exposition, 1 petit format maximum 30 x 30 cm : 100,00€  
1 grand format maximum 80 x 80 cm + 2 petit formats maximum 30 x 30 cm : 350,00€. Pour tous les autres formats, nous consulter directement.

Galerie Numéro 1 ou son représentant s'engage à exposer les œuvres de l'artiste dénommé ci-dessus selon le type d'exposition proposé sur le site de GalerieNumero1.com : (rayer la mention inutile)

Pour toutes les expositions : Présence sur le site internet de GalerieNumero1.com et Facebook et autres réseaux sociaux.

L'artiste accepte par le présent contrat de verser à la GalerieNumero1 une commission négociée d'un commun accord de 30 % en cas de ventes ainsi que pendant les 6 mois après l'exposition. L'artiste n'est lié à aucune exclusivité avec la GalerieNumero1 et peut exposer où il le veut,

Quantités	Titres	Techniques	prix unitaire €
1 -			€
2 -			€
3 -			€

**Lieu de l'exposition :** 151 rue du Chevaleret, 75013 Paris autre lieu à préciser ci-dessous

Espace des Blancs Manteaux 48 Rue Vieille du Temple, 75004 Paris

## LA GALERIENUMERO1 SE CHARGE DE LA COMMUNICATION :

la GalerieNumero1 réalisera, à ses frais, l'ensemble de la communication pour la promotion de l'exposition (description des moyens mis en œuvre : publicité internet, facebook, emailing, presse, cartons d'invitation, ou catalogue.)

la GalerieNumero1 s'engage également, dans l'hypothèse où elle procéderait à l'édition d'un ouvrage comportant la reproduction des œuvres, objet de ce contrat, à lui en remettre gratuitement 2 exemplaires, d'autres exemplaires seront destinés à la vente à la Galerie.

## TRANSPORT ET ASSURANCE DE L'ŒUVRE :

La galerie est assurée pour les œuvres qui lui sont confiées auprès d'Allianz. L'artiste s'engage à prendre en charge les éventuels frais de transport (aller et retour) jusqu'à la galerie ou au lieu d'exposition dans Paris et les frais d'assurance en valeur déclarée de l'œuvre clou à clou. Hors Paris et à l'étranger, ce transport sera à la charge de Galerie Numéro 1, lors de Salon d'Art ou événement artistique.

Le délai de résiliation par écrit du présent accord entre les deux parties est fixé à 14 jours.

Fait à Paris en deux exemplaires, le

Signature de l'artiste, « lu et approuvé »

Signature de GalerieNumero1 ou son représentant

Nom en toutes lettres

Nom en toutes lettres